Le **18 février 2013**, l'**ensemble** des **Projets régionaux de santé** (PRS) ont été arrêtés par les directeurs généraux des **Ag**
ences régionales de santé
(ARS). Instrument d'une approche plus cohérente et intersectorielle de la
politique régionale de santé
, le
PRS
définit pour les
cinq ans
à venir les
réponses aux besoins de santé en région
en prenant en compte les
spécificités locales
(état de santé de la population, modalités de recours aux soins, déterminants sociaux,…).

La création des ARS avait pour finalité première de favoriser le décloisonnement de secteurs séparés bien que complémentaires. C'est pourquoi, le PRS couvre aussi bien le champ de la prévention que celui de la sécurité sanitaire, ainsi que le soin, l'accompagnement médico-social et l'éducation thérapeutique du patient.

Fondé sur une approche globale de la santé, le PRS se doit de prendre en compte d'autres déterminants et d'autres politiques que celles relevant du champ strict du ministère chargé de la santé, par exemple l'éducation, l'habitat, le travail….. Différentes administrations ou collectivités territoriales ont donc été logiquement associées, telles que Conseils généraux, recteurs d'Académie, Directions régionales de l'économie, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).

Chaque PRS est structuré autour de 3 composantes.

Premier volet du PRS, le **Plan stratégique régional de santé** (PSRS) définit les orientations de santé de la région ainsi que les objectifs associés en matière de prévention, de qualité et d'efficience des prises en charge, d'amélioration de l'accès aux établissements, aux professionnels et aux services de santé. Il comporte un diagnostic et une étude prévisionnelle de l'offre de soins et organise également la coordination entre les politiques de santé régionales. Les PSRS ont été adoptés début juillet 2011 .

Les **schémas d'organisation** mettent en œuvre la stratégie d'action du PSRS dans les domaines de la prévention (Schéma régional de prévention), de l'organisation des soins des établissements de santé et de l'offre ambulatoire (Schéma régional de l'offre de soin) et de l'organisation médico-sociale (Schéma régional de l'organisation médico-sociale).

Enfin, les **programmes d'actions** organisent les activités et services à mettre en œuvre : le

Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS), le Programme pluriannuel de gestion du risque (PRGDR), le Programme interdépartemental d'accompagnement de la perte d'autonomie (PRIAC) et le Programme régional de télémédecine sont obligatoires. Les ARS peuvent également élaborer des programmes spécifiques et optionnels tels que les Programmes territoriaux, déclinaison des schémas régionaux au niveau de territoires jugés pertinents par l'ARS.

Chaque étape d'élaboration du PRS a fait l'objet d'une concertation auprès des instances de démocratie sanitaire et des partenaires institutionnels.

Cet instrument de pilotage régional des politiques de santé doit remplir les trois missions assignées au niveau national aux ARS : améliorer l'espérance de vie en bonne santé, promouvoir l'égalité devant la santé et enfin développer un système de soins et de santé de qualité, efficient et accessible. A cela s'ajoutent les priorités spécifiques aux besoins régionaux en matière de santé.

Les PRS prévoient notamment des expérimentations sur le parcours du patient, de l'usager et des actions visant à lutter contre les inégalités de santé. Elles pourront alimenter les travaux de la Stratégie nationale de santé, lancée par le Premier ministre Jean-Marc Ayrault le 8 février 2013 et confiée à Marisol Touraine, ministre des affaires sociales et de la santé.

Exemples de priorités définies dans les PRS

Le PRS d'Alsace prévoit 15 priorités d'actions en santé dont la prévention des pathologies qui ont l'impact le plus fort sur la mortalité (maladies cardio-vasculaires, cancers …) et l'accompagnement à l'autonomie des personnes en situation de fragilité (personnes âgées, personnes handicapées, personnes souffrant de pathologies mentales et de handicap psychique, accès aux soins des plus démunis).

Le PRS de Paca place la psychiatrie et la santé mentale comme une de ses priorités. Il a notamment pour objectifs de favoriser un accès plus équitable au système régional de la santé et de l'autonomie. Il vise l'amélioration de l'orientation de la population dans le système de santé et la coordination des acteurs de santé.

Le PRS de Bourgogne entend garantir un maillage territorial solide de l'offre de soins, soutenir l'autonomie des personnes en situation de handicap et/ou des personnes âgées, développer les capacités des adolescents et des jeunes adultes à être acteurs de leur santé avec le lancement d'un « passeport santé jeunes », organiser la prise en charge des maladies chroniques et des polypathologies et réduire les inégalités territoriales.

Le PRS de Martinique s'articule autour de transformations profondes des organisations existantes :

- Une transformation de l'offre hospitalière dans le cadre d'un nouveau projet médical de la région ;
- Une transformation dans l'accessibilité à l'ensemble du système par le renforcement et la structuration d'une offre de premier recours ;
- Une transformation de l'offre médico-sociale pour l'intégrer dans la même logique de parcours de santé coordonnés avec la prévention et les soins au niveau de chaque territoire de proximité ;
- Une transformation des comportements et des habitudes par le développement d'une

véritable culture de prévention et promotion de la santé.

Calendrier d'adoption de chaque PRS

ARS	Date d'arrêté
Poitou-Charentes	15/12/2011
Nord - Pas-de-Calais	31/12/2011
Alsace	30/01/2012
Provence-Alpes-Côte d'Azur	30/01/2012
Limousin	31/01/2012
Guyane	14/02/2012
Bourgogne	29/02/2012
Franche-Comté	02/03/2012
Aquitaine	01/03/2012
Pays de la Loire	09/03/2012
Bretagne	09/03/2012
Haute-Normandie	09/03/2013
Champagne-Ardenne	13/04/2012
Auvergne	25/04/2012
Centre	23/05/2012
Océan indien	03/07/2012
Lorraine	20/07/2012
Rhône-Alpes	29/11/2012
Corse	30/11/2012
Languedoc-Roussillon	07/12/2012
Midi-Pyrénées	11/12/2012
Guadeloupe	13/12/2013
Basse-Normandie	21/12/2012
Picardie	28/12/2012
Ile-de-France	31/12/2012
Martinique	18/02/2013